



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

Au sommaire

N°18 – 22 juin 2023

Maïs.....	1
Gestion de la pyrale	1
Prévision des dates d'interventions insecticides.....	2
Méthode alternative le trichogramme.....	2
Protection des abeilles et autres pollinisateurs	3
Lutte préventive	3
Jachère	3
Date de broyage.....	3

Maïs

Gestion de la pyrale

La pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis* Hübner) est un insecte appartenant à l'ordre des lépidoptères (Papillons). Le cycle de la pyrale est dit univoltin en Puy-de-Dôme, c'est-à-dire qu'une seule génération de l'insecte est observée chaque année.

L'adulte est un papillon gris de 20 à 33 mm d'envergure (photo 1). Il peut se déplacer dans un rayon de 2 à 3 kilomètres. Les femelles attirent les mâles en sécrétant une phéromone.

Elles pondent, le plus souvent à la face inférieure des feuilles de maïs, le long de la nervure centrale, de préférence sur les maïs les plus développés. La fécondité, ainsi que la durée de vie des adultes (10 à 15 jours) augmentent avec l'hygrométrie de l'air. Les températures les plus favorables au vol se situent entre 20 et 24°C. Inversement, des températures inférieures à 15°C et de faibles hygrométries limitent les pontes. Les pontes durent environ un mois



Photo 1 : pyrale adulte
source Arvalis

au fur et à mesure de l'émergence des adultes avec un maximum 2 à 3 semaines après les premières pontes.

Les maïs sont cette semaine autour de 10 à 14 feuilles.

Les températures actuelles sont très favorables à la pousse du maïs, l'évolution de la culture est donc rapide.

Le réseau de suivi du vol de pyrale (voir BSV de la semaine) est en place, piège à phéromones (photo 2)

Le vol est observé dans l'Allier depuis deux semaines, pas de capture dans le Puy-de-Dôme pour le moment, la population de pyrale apparaît plus faible dans notre département depuis plusieurs années, d'où la difficulté à capturer des adultes dans nos pièges.



Photo 2

Prévision des dates d'interventions insecticides

Les traitements insecticides chimiques ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles au stade baladeur, le produit pulvérisé doit être réparti sur les feuilles pour être efficace. A ce stade, les plants de maïs atteignent souvent une hauteur de plus d'un mètre et l'application d'insecticides nécessite donc un matériel adapté. La bonne date de traitement est donc primordiale pour une efficacité maximale.

Ainsi, les traitements au stade « limite passage tracteur » sont souvent trop précoces (avant l'éclosion des œufs) et donc peu efficaces. Il est important de laisser une zone témoin non traitée pour juger de la pertinence de l'intervention et compter le nombre de larves par plante au moment de la récolte.

La période optimale d'intervention se situe entre le pic de ponte et le pic de larve, la voici pour nos postes météo de références :

- ✓ Lempdes, _____ **24 au 28 juin**
- ✓ Ennezat – Riom, _____ **27 juin au 2 juillet**
- ✓ Randan – Aigueperse, _____ **30 juin au 5 juillet**
- ✓ Issoire, _____ **30 juin au 5 juillet**

Méthode alternative le trichogramme

La pose des trichogrammes est normalement terminée.

[Pour en savoir +](#) (fiche Arvalis institut du végétal)

[Article Arvlis Info](#) Pyrales du maïs : placer les trichogrammes dès le début des vols



Photo 3

Protection des abeilles et autres pollinisateurs

Le maïs est classé culture attractive pour les pollinisateurs (arrêté du 20 novembre 2021).

L'application d'un produit autorisé sur une culture en floraison doit être réalisée dans les 2h qui précèdent et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil



Attention aux mélanges dangereux pour les abeilles !

Pour des raisons de toxicités vis-à-vis des abeilles, les mélanges de fongicide à base de triazoles IDM (IBS du groupe I) et d'insecticide à base de pyréthrinoïdes sont interdits en période de floraison (également des adventices) ou de production d'exsudats (présence de pucerons).

Durant cette période, les pyréthrinoïdes seront appliqués en premier et le traitement à base de triazoles sera réalisé après un délai minimum de 24 heures.

Exemples de solutions autorisées contre la pyrale du maïs

Produit commercial	Substance active	Dose AMM pyrale	Autorisation floraison	ZNT-DVP-DSR en m	Mention de danger
Coragen	Chlorantraniliprole 200 g/l	0,125 l/ha	NON	5 - 5 - 5	H410
Success 4 (AB)	Spinosad 480 g/l	0,2 l/ha	NON	5 - 0 - 0	H410
Karate zeon	Lambda-cyhalotrine 100 g/l	0,2 l/ha	NON	50 - 0 - 5	H302, H317, H332, H410
Decis protech	Delthaméthrine 100 g/l	0,83 l/ha	NON	20 - 0 - 5	H226, H410
Cyplan max	Cyperméthrine 500 g/l	0,15 l/ha	NON	50 - 0 - 5	H226, H302 + H332, H304, H315, H318, H335, H336, H373, H410

(AB) produit utilisable en agriculture biologique

Conditions d'application

Les insecticides sont des produits de contact, la qualité de pulvérisation doit être optimale, avec un volume d'eau suffisant (100 l/ha min), et des buses à fente classique pour une couverture maximale.

Lutte préventive

Le broyage fin des résidus de récolte au ras du sol est un très bon moyen de lutte mécanique contre les larves de pyrale.

Jachère

Date de broyage

La période d'interdiction de broyage des jachères va du 1^{er} juin au 10 juillet

Les bandes tampons et les bordures de champ ne sont pas concernées, ni les jachères en dérogation Ukraine qui peuvent être récoltées.

Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : M. Laugier, F. Moigny, Y. Ginestière

04 73 44 45 95

agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE

www.puydedome.chambre-agriculture.fr

